



Mairie de Pévy

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 05 AVRIL 2022

COMPTE-ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Reynald WERBROUCK Maire-Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 128 935.44 € Recettes : 329 920.74 €
Résultat de clôture d'excédent : 200 985.30 €

En section d'investissement :

Dépenses : 278 978.74 € Recettes : 325 714.82 €
Résultat de clôture d'excédent : 46 736.17 €

Résultat de clôture des deux sections : 200 985.30 + 46 736.17 € = 247 721.47 €

COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr le Maire VAQUETTE Daniel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

AFFECTATION DE RESULTAT 2021

Le conseil municipal décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

200 985.30 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
--------------	--

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2022 :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	34,55 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	22.15 %

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents cette proposition.

BUDGET PRIMITIF 2022

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2022 de la Commune de Pevy,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Pevy pour l'année 2022,

En section de fonctionnement :

Dépenses : **354 521.30 €** Recettes : **354 521.30 €**

En section d'investissement :

Dépenses : **481 499.17 €** Recettes : **481 499.17 €**

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses de fonctionnement et d'investissement qui s'élèvent :

En recettes Total à la somme de : **836 020.47 Euros**
En dépenses Total à la somme de : **836 020.47 Euros**

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité des présents le budget primitif 2022.

RESILIATION DU BAIL RURAL FERRE JC

Monsieur le Maire soumet à son conseil municipal, suite au départ en retraite de Monsieur Jean-Claude Ferré la nécessité de résilier le bail rural en cours au profit de Monsieur Jean-Claude Ferré, en date du 10 avril 1992 (bail de 25 ans).

Il convient de faire un bail rural à son successeur au profit de Monsieur Christian Ferré demeurant au 10 rue du Chapitre à Pévy.

Le bail rural portant sur la terre à vigne de la parcelle sise à Pévy, cadastrée Lieu-dit La Vuarde section A n° 607 pour 12 a 05 ca

Les plantations sont la propriété du preneur car plantées par Monsieur Ferré Jean-Claude au cours de son bail.

La durée est de 25 ans à compter du 1er mai 2022, métayage : 1/4 espèces.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, donne son accord pour le bail de 25 ans au profit de Monsieur Christian Ferré à compter du 1er mai 2022, métayage : 1/4 espèces.

Et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents référents à ce bail.

BAIL EARL WERBROUCK MCR

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal la mise en location de trois parcelles de terre à vignes cadastrées Le Village section C

- N° 471 pour 77 ca,
- N° 472 pour 105 ca,
- N° 473 pour 650 ca.

Il convient de faire un bail rural de 25 ans pour ces trois parcelles à EARL WERBROUCK MCR.

Les parcelles sont actuellement plantées le droit de plantation sera la propriété de la Commune.

Le bail rural d'une durée de 25 ans à compter du 1er mai 2022 métayage : 1/4 espèces.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le bail de 25 ans au profit de EARL WERBROUCK MCR.

AUTORISATION DE TRAVAUX DE LA NEF EGLISE

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que l'Architecte Monsieur GISSINGER et TELLIER doit refaire la demande d'autorisation de travaux sur la Nef auprès de l'UDAP de la Marne pour instruction.

Le montant des travaux estimé par le cabinet GISSINGER et TELLIER est de 414 936 € TTC.

Le conseil Municipal donne son accord et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents référents à ce dossier.

Devis CHAUVIERE : démoussage

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le démoussage du toit de la mairie pour un montant de 528,00 € TTC.

Devis MD Solutions :

Le Conseil Municipale donne un avis favorable pour les travaux de façonnage de deux tôles de la Fontaine Porgeon d'un montant de 585,00 € net.

Grillage

Mr le Maire propose mettre un grillage côté jardin derrière la mairie, le conseil donne un avis favorable.

Montée Historique

La course de la Montée Historique de Pévy-Prouilly qui aura lieu le week-end des 11 et 12 juin 2022.